

001139

27 JUIN 2024

DECISION N° CRTV/DG/DAF/DMA/SM/RF DU
PORTANT ATTRIBUTION DE LA DEMANDE DE COTATION N°005/DC/CRTV/
CIPM/2024 DU 08 AVRIL 2024 POUR L'ACQUISITION DES CARTES DE SORTIE POUR
LE SERVEUR DE LA MATRICE NUMERIQUE DE LA CRTV- EXERCICE 2024

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu. La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu. La loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2024 ;

Vu. La loi N° 2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut des Etablissements Publics;

Vu. La Loi N°87/020 du 17 Décembre 1987 portant création de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu. Le Décret N°2016/272 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. Le Décret N°2016/273 du 29 juin 2016 portant nomination du Directeur Général Adjoint de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. Le Décret N°88/126 du 25 janvier 1988 portant organisation et fonctionnement de l'Office de Radiodiffusion Télévision Camerounaise ;

Vu. La Circulaire N° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 dans les dispositions non contraires au Code des Marchés Publics signé le 20 juin 2018;

Vu. Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu. L'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n°003/AONO/CRTV/CIPM/2024 du 19 Mars 2024 pour les travaux de réhabilitation de certaines toilettes au Centre de Production TV de Mballa II ;

Vu. La proposition d'attribution de la Commission de Passation des Marchés n°0000058/ CRTV/CIPM du 04 juin 2024 ;

Considérant les nécessités de services.

DECIDE :

Article 1^{er} : La société **MBEKE & FILS**, BP : 12 145 Yaoundé, tél. : 695 658 212/ 674 044 984 est attributaire de la Lettre-commande relative à la Demande de Cotation n°005/DC/CRTV/CIPM/2024 du 08 avril 2024 pour l'acquisition des cartes de sortie pour le serveur de la matrice numérique de la CRTV, pour un montant TTC de 8 609 850 (huit millions six cent neuf mille huit cent cinquante) et un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours**.

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le

27 JUIN 2024

Le Directeur Général,

Charles NDONGO



Ampliations :

- *MINMAP*;
- *ARMP*;
- *Archives*;
- *Intéressé*.